



Le propriétaire fait l'autruche

Par **lali64**, le **05/10/2010** à **21:21**

Bonjour,

J'habite depuis début juillet un T4, mais une des chambres n'est pas faite du tout. Le propriétaire c'est engagé oralement, a nous posé le placard des murs et plafonds ainsi que le parquet avant la naissance de notre enfant. Il avait même précisé avant le 1er octobre. A ce jour, il ne répond ni au téléphone, ni aux emails, il fait le mort. J'accouche d'ici 4 semaines et cette chambre n'est pas prête du tout. Nous sommes à jour de nos loyers, nous n'avons aucune quittance. Aussi, nous avons une fosse étanche pour les WC dans la maison. Dès que nous tirons la chasse, le RDC devient nauséabond, nous l'avons fait vider déjà 2 fois, mais rien à faire, ça sent la mort !!

Nos murs et briques s'effritent en longueur de temps, nous captions la télé grâce à un amplificateur que nous avons acheté car avant ça, aucune chaîne, nous n'avons pas le fixe, on ne sait pas pourquoi.

Il nous avait pourtant assuré que la télé, l'internet et le téléphone fonctionnaient très bien.

Nous avons trouvé un autre logement, que nous avons la possibilité d'occuper sous peu. Je voulais savoir si pour tous ces vices cachés nous avons la possibilité de déposer qu'un mois de préavis?

Je ne sais plus quoi faire.

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **21:55**

non, ça ne vous donne pas le droit au préavis d'un mois, ça vous donne le droit d'exiger les travaux.

Pour le téléphone, c'est à vous de demander une ouverture de ligne.
Pour la quittance, il faut la demander, sa délivrance n'est pas automatique.
Pour la télévision, un ampli n'a rien d'exceptionnel.

Pour la fosse septique, avez-vous procédé à l'ensemencement (en cas de vidage total) ? Si vous l'avez déjà vidé deux fois, c'est soit que le professionnel a mal fait son travail, soit il y a un souci (vous évitez bien de jeter n'importe quoi dedans ? Des WC avec fosse septique ne s'utilisent pas comme ceux reliés au tout-à-l'égout)
ça dépend de ce qui se passe.

Pour la chambre, est-ce que l'état est indiqué sur l'EDL d'entrée ?

Vous devez faire le tour complet, voir ce que vous pouvez exiger puis LRAR de mise en demeure et sans effet, saisine du tribunal d'instance. Dommage d'avoir autant tardé.

Par **lali64**, le **05/10/2010** à **22:25**

Bonjour, et merci de votre réponse.

Ma ligne téléphonique est ouverte, mon opérateur me dit que ça vient de l'installation qui serait mal faite, tout comme celle de la télé. Il s'agit d'une fosse étanche, c'est comme un sceau, quand il est plein, faut le vider. Nous ne faisons rien d'autres que nos besoins, rien n'a été jeté dedans, nous l'avons vidé 2 fois, en moins de 4 mois.

Je veux bien exiger les travaux, mais ils ne seront jamais fait avant la naissance de ma fille...

Je n'ai vraiment aucun moyen de partir sans lui donner 3 mois de préavis ?

Sur l'état des lieux il a écrit que c'était des murs et du sol bruts, sans aucune autre précision.

Il ne donne aucun signe de vie.

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **17:28**

L'opérateur se défousse peut-être. Il faut trouver et prouver le défaut. Le vocal de la ligne fixe fonctionne ?

Vous recevez la télévision, donc c'est OK (un ampli c'est courant)

Concernant la fosse, c'est une fosse sans évacuation, ça se fait aussi.

Le hic, c'est qu'il n'est pas sur que des travaux soient exigibles.

Pour les murs et le sol, ça se discute.

Mais de toute façon, ça ne donne pas droit au préavis réduit. Par contre, l'avertir que vous allez l'assigner pour avoir les travaux avec dommages et intérêts, sauf s'il vous dispense, par écrit, de tout préavis, ça peut marcher (faut la jouer fine)